

# GUIDE DE L'EXPOSANT



8<sup>ème</sup> Salon  
des Communes et  
des Intercommunalités  
Var

COMPLEXE HENRI GIRAN  
DRAGUIGNAN  
VENDREDI 17 OCTOBRE 2025



Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité  
Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

## INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

### VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Anaïs RAMBOZ

[a.ramboz@ap-media.fr](mailto:a.ramboz@ap-media.fr)

☎ 07 66 46 29 64

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon. Contacts sur place :

Paul CROZET – 07 49 18 62 37

Anaïs RAMBOZ – 07 66 46 29 64

Marion PORTAL – 07 85 42 08 05



# SOMMAIRE

## INFORMATIONS PRATIQUES ..... 3

HORAIRE D'INSTALLATION ET DEMONTAGE .....	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL .....	3
ACCES EXPOSANTS .....	4
BADGES EXPOSANTS .....	4
SERVICES SUR LE SALON.....	5

## AMENAGEMENTS DU STAND ..... 5

STAND CLE EN MAIN .....	5
STAND NU.....	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE .....	6
COMMISSION DE SECURITE.....	6
GARDIENNAGE.....	6

# INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRE D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
16 octobre 2025	10h00 -18h30*			
17 octobre 2025		A partir de 7h30	8h30 – 17h30	17h30 – 21h00

\* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

## LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

**Livraison uniquement le 16 octobre de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**

- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

### ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p><b>8<sup>ème</sup> Salon des Communes et des Intercommunalités Var</b></p> <p>Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'intercommunalité Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>	 <p>COMPLEXE HENRI GIRAN DRAGUIGNAN VENDREDI 17 OCTOBRE 2025</p>  <p><b>AMF83</b> ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ</p>
<b>Adresse de livraison</b>	
Destinataire (Nom - Prénom) : <b>A renseigner.</b>	
Chez : Complexé Henri Giran – Boulevard Léon Blum 83300 DRAGUIGNAN	
<b>Informations obligatoires</b>	
Manifestation : SALON DES MAIRES DU VAR – 17 octobre 2025	
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :	
Nom du stand : <b>A renseigner.</b>	
N° du stand : <b>A renseigner.</b>	
Responsable du stand : <b>A renseigner.</b>	
Tél (mobile de préférence) : <b>A renseigner.</b>	

AP Média ou Le complexe Henri Giran ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé). Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

## ACCES EXPOSANTS

### Complexe Henri Giran Entrée Exposants par le Boulevard Leon BLUM – 83300 Draguignan

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité du complexe suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage. Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.



 Zone parking  Zone parking VIP  Accès installation  Complexe Henri Giran

**Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité à l'entrée**

## BADGES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

[Inscription Expositant | Salon des Maires du Var](#)

**Mot de passe : SMED8325**

Il vous sera demandé de créer un compte avec une adresse mail ainsi qu'un mot de passe, puis de créer votre structure afin qu'elle apparaisse dans la liste. Il se peut que votre structure apparaisse déjà dans la liste, cela veut dire qu'une personne de l'entreprise l'a créée.

La personne qui crée la structure en devient le « gestionnaire ». Cela lui permet de générer les badges pour tous les collaborateurs notamment.

**Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon. Porte-badges et cordons vous seront remis à l'accueil du salon**

## SERVICES SUR LE SALON

### • RESTAURATION

Le traiteur du Salon sera Traiteur Borges Evenement, vous pouvez le contacter pour toute demande de prestation et / ou de plateaux repas :

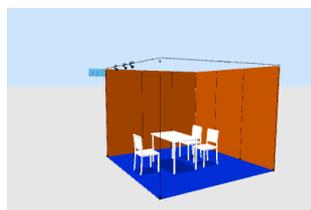
**04 94 68 61 42 – [contact@borgesevenements-traiteur.com](mailto:contact@borgesevenements-traiteur.com)  
[www.traiteur-borges-evenements.com](http://www.traiteur-borges-evenements.com)**

Vous pouvez également faire appel au traiteur de votre choix si vous le souhaitez. Aucun n'est imposé.

## AMENAGEMENTS DU STAND

### STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m<sup>2</sup>

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m <sup>2</sup> > 12m <sup>2</sup>	1	1
18m <sup>2</sup>	2	2
27m <sup>2</sup>	3	3
36m <sup>2</sup>	4	4

#### Composition de mon stand équipé :

- Cloisons de mitoyenneté, couleur blanc (**hauteur 2,40m**), traverse de façade en structure foncée,
- Enseigne drapeau double face 40\*20cm,
- Accès pour alimentation électrique, prévoir des rallonges et multiprises (non fournies par l'organisateur),
- 1 rampe de 3 spots lumineux,
- Moquette sur les stands (**enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation**),
- 1 dotation mobilier comprenant : 1 table rectangulaire (L: 1.20m x H: 0.75m x P: 0.65m) + 3 chaises + 1 corbeille.

***Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand.***

## STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

**IMPORTANT :** Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

## COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire ALIANCE MOBILIER. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte, rattachez votre commande au salon souhaité et validez la commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement ALIANCE MOBILIER par email : [commerce1@aliance-mobilier.com](mailto:commerce1@aliance-mobilier.com) ou par téléphone au **05 61 39 16 56**.

## COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **16 octobre 2025**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

**Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.**

## GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la responsabilité exclusive de l'exposant (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).